

MAIRIE
DE
SAINT-AY

Tél. : 02 38 88 44 44
Fax : 02 38 88 82 14
<http://www.ville-saint-ay.fr>



Commune du site inscrit



ARRÊTÉ N° 2025-054

Commune de SAINT-AY,
Levée des restrictions de l'usage de l'eau du robinet en eau de boisson

Le Maire de la Commune de Saint-Ay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Santé Publique ;
Vu l'arrêté du ministère de la Santé et de la prévention en date du 30 décembre 2022 ;
Vu l'avis favorable du CODERST du 27 mars 2025 relative à la mise en place de la nouvelle station d'eau potable ;

Considérant la mise en service de la nouvelle station d'eau potable en date du 23 avril 2025 comportant notamment un dispositif de traitement du fer et du manganèse ;
Considérant les résultats des analyses de l'ARS et de VEOLIA du mois de mai 2025 ;
Considérant le courrier de l'ARS en date du 28 mai 2025 levant toutes les restrictions des usages de l'eau à Saint-Ay ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La levée de toutes les restrictions relatives à la consommation de l'eau du robinet à compter de ce jour.

ARTICLE 2 : La fin de la distribution de l'eau en bouteilles pour tous les administrés.

ARTICLE 3 : Le maintien des analyses régulières au cours du mois à venir.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de son affichage en mairie, et de sa publication sur le site internet et Panneau Pocket.

ARTICLE 5 : Le Maire de Saint-Ay, le délégataire du réseau public Véolia, le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Ay, le 2 juin 2025

Le Maire de Saint-Ay,



Frédéric CUILLERIER